



# CARCASSONNAISE-TIR

Centre de Tir Sportif Municipal du Pont-Rouge

Téléphone : 04 68 47 38 22    Mèl : carcassonnaise.tir@gmail.com

## Demande d'inscription et de licence F.F.T. « jeune »

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Adresse

Courriel (indispensable) :

Nationalité :  Française     Autre :

Téléphone :     Profession :

Date de naissance

Lieu de naissance (code postal, commune)

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis ce jour et m'engage à en respecter les dispositions comme celles des règlements intérieurs futurs.*

Carcassonne, le

Signature :

### Réservé Carcassonnaise-Tir

Réglé :  €    Chèque

Espèces

Mutation

Enregistrement sur ITAC

Numéro de licence :

Nom du responsable du bureau :     Date :

#### Pièces à fournir

Pièce d'identité valide (photocopie)

Justificatif de domicile (photocopie)

1 Photo d'identité

Certificat médical de moins de 3 mois du modèle fédéral obligatoire (photocopie)

Autorisation parentale (original)

Droit à l'image (original)



# CERTIFICAT MÉDICAL

**Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif**

**Saison 2021/2022**

Je soussigné (e), Docteur en Médecine .....

Certifie avoir examiné ce jour : Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Né (é) le : .....

Et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du Tir sportif en et hors compétition.

Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du Sport sur les disciplines à contraintes particulières, le présent certificat est valide pour une durée maximale de 1 an à compter de la date où il a été établi.

Date:.....

Cachet du médecin

Signature du médecin

Textes de référence :

Code du Sport : L.231-2 ;

L.231-2-3 :

*Pour les disciplines, énumérées par décret, qui présentent des contraintes particulières, la délivrance ou le renouvellement de la licence ainsi que la participation à des compétitions sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. La délivrance de ce certificat est subordonnée à la réalisation d'un examen médical spécifique dont les caractéristiques sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et des sports.*

*Les contraintes particulières mentionnées au premier alinéa du présent article consistent soit en des contraintes liées à l'environnement spécifique dans lequel les disciplines se déroulent, au sens de l'article L. 212-2, soit en des contraintes liées à la sécurité ou la santé des pratiquants. Elles tiennent compte, le cas échéant, des spécificités des personnes mineures.*

D.231-1-5 §3 :

*Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :*

*... §3 Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;...*

A.231-1 §5 :

*...§5 Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :*

*– l'examen neurologique et de la santé mentale ;*

*– l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;*

*– l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir ;...*